

**ARRET - Le zonage et les risques d'après le "guide risques" de la DDT38**  
**Commune de Agn**  
 Carte réglementaire

**Plan Local d'Urbanisme**  
 Plan 3/3  
 Echelle : 1/5000

**Etude sur les risques naturels**

■ Risque faible

■ Risque moyen ou fort

**Guide prise en compte des risques naturels dans les documents d'urbanisme**  
 Annexe 1 : correspondance des risques

Version 3.01 / 17 décembre 2009

Ce document est à utiliser en l'état de la version de 1994 complétée de ce projet de révision pour la commune, lorsque ce projet ne permet pas d'obtenir la connaissance de l'état des lieux (Les zones de l'annexe 1 sont à compléter par l'urbanisme de la commune).

La démarche proposée consiste à se référer à cette annexe pour l'habillage des PDU. Pour cela, le tableau ci-dessous propose une correspondance établie entre les classes de risques et les zones de l'annexe 1. Cette correspondance est à compléter en fonction des zones de l'annexe 1 de la commune.

**Remarque :** L'annexe 1 est à compléter en fonction de la commune. Les zones de l'annexe 1 sont à compléter par l'urbanisme de la commune.

**LEGENDA :**

- ROUGE :** inconstructible en dehors des exceptions précitées par le règlement type, étude au cas par cas pour ces zones.
- BLEU :** constructible avec prescriptions.
- JAUNE :** constructible sans prescriptions.

	ALFA FORT	ALFA MOYEN	ALFA FAIBLE
<b>FONDATIONS DE PLANS</b>	F3	F2	F1
<b>CRUES RAPIDES DES RIVIÈRES</b>	RC	RC	RC
<b>ZONES MAREMAGNÈSES</b>	M3	M2	M1

Guide PLU et annexes / version 3.01 / 17 décembre 2009

	I'3	I'2	I'1
<b>FONDATIONS I'</b>	I'3	I'2	I'1
<b>CRUES TORRENTIELLES I'</b>	IT3	IT2	IT1
<b>RUSSELEMENT SUR VERSANT I'</b>	V3	V2	V1
<b>GLISSEMENTS DE TERRAINS I'</b>	G3	G2	G1
<b>CHUTES DE PIÈRES ET DE BLOCS I'</b>	P3	P2	P1
<b>EFFONDREMENT DE CAÏTTES I'</b>	F3	F2	F1
<b>AVANCHES I'</b>	A3	A2	A1

**REMARQUES :** Pour mémoire, rappel de la classe de zonage et de l'appellation des règles prescrites.

--- L'échelle des zones classées ne permet pas d'obtenir de façon précise les zones de l'annexe 1 de l'annexe 1. Ces zones sont donc à compléter par l'urbanisme de la commune.

--- L'échelle des zones classées ne permet pas d'obtenir de façon précise les zones de l'annexe 1 de l'annexe 1. Ces zones sont donc à compléter par l'urbanisme de la commune.

Guide PLU et annexes / version 3.01 / 17 décembre 2009

